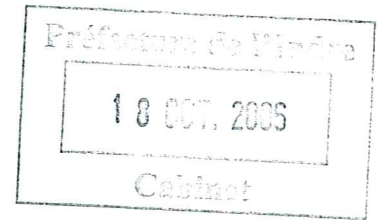


COMMUNE D'ECUEILLE (Indre)

*EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL*

\*\*\*\*\*



Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil six, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ecueillé (Indre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2006.

PRESENTS : MM. Lanore, Thomas, Pournin, Mme Larive, MM. Dhumeaux, Testu, Aufrère, Bourbon, Daublon, Mmes Riquet, Chartin et Desarnaud.

ABSENT : Mme Bonnet.

Monsieur Alain POURNIN a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

**Objet : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES/POITIERS.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

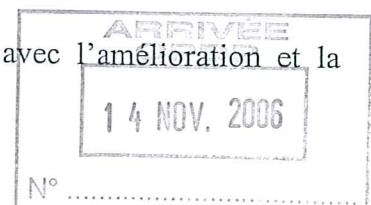
S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,

Cabinet  
DDE



- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Mairie d'Ecueillé, le 03 octobre 2006.

Le Maire,



Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture  
Le :  
Publié ou Notifié  
Le :

Le Maire,

Reçu à la Préfecture

le 06 OCT. 2006



③